



## CONSEIL COMMUNAL DE MIES

### Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 25 octobre 2017, le Conseil communal de MIES

- **élit** Isabella HAAGENSEN au sein de la Commission de l'environnement.
- **élit** Riccardo SANSONETTI au sein de la Commission de recours en matière fiscale.
- **élit** Alex BAERTSCHI, Eric FLEURY, Elise GAUD DE BUCK, Dominique HUG, Susana MEYLAN, Jean-Luc RAY, Jörg WILDBERGER, membres de la Commission consultative pour le projet  
Au Sorbier.
- **décide** d'approuver le préavis No 6/2017 relatif à la révision des statuts de l'ASCOT et donc les Statuts révisés.
- **décide** de maintenir le taux d'imposition à 49 cts pour 2018 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2017 \*
- **décide** de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 à CHF 45 millions.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

- \* La décision relative à l'arrêté d'imposition 2018 doit être encore soumise à approbation cantonale. Un référendum ne sera possible qu'après cette décision, qui sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Un nouvel affichage aura lieu à cette date. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 109, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 109, aliéna 1, lettre b

Mies, le 25 octobre 2017

Le Président

La Secrétaire

J-L. PHILIPPIN

G. SAGNA